



**ÉDITO**  
André  
KOVACS

Comme vous, nous n'aimons pas voir les cessations d'activités

prolongées et des vitrines blanches ou opaques durant 10 mois par an.

Nous préférons la création d'activités tertiaires, l'ouverture des commerces, le développement de l'artisanat et des services, ceci toute l'année.

Il existe pourtant, en toutes saisons, un capital à faire fructifier dans notre commune. Nous avons pris du retard dans trop de domaines en laissant sacrifier certaines activités qui étaient rentables.

Nos élus, vos élus, ne sont-ils pas au service de chacun de leurs concitoyens ? Ne doivent-ils pas rechercher toutes les sources de développement ?

Invertissons la tendance, faisons venir les gens à l'année, créons des points de séduction pour retenir les résidents, changeons d'état d'esprit en transformant les utilisateurs de nos structures en clients fidèles.

A quand, par exemple, un front de mer de STELLA rénové et attractif pour tous avec des centres d'intérêts touristiques, commerciaux, culturels et de loisirs ?

A quand une municipalité qui s'intéresse vraiment à son développement économique et à son désenclavement ?

Comme nous l'avons toujours fait, nous continuerons de dénoncer tous les dysfonctionnements et de faire des propositions pour que la commune se réveille.

**Joyeux NOËL**  
et  
**Meilleurs VOEUX 2009**

## Urbanisme

### STELLA-PLAGE : UNE CONSTRUCTION QUI INQUIÈTE



Lors de la dernière réunion du conseil municipal de CUCQ du 19 novembre 2008, **l'opposition est montée au créneau** et a fait part de vives critiques au sujet du chantier de construction de **l'extension de l'Hôtel des Dunes** qui vient de commencer sur l'emplacement de l'ancien cinéma [destruction des trottoirs, chantier négligé, lacunes dans la sécurité,...].

Voici un rappel des faits et des erreurs relevées dans ce dossier.

**Avril 2005, démolition du cinéma de STELLA.** Toute construction nouvelle sur cet emplacement devra respecter le Règlement du Plan d'Occupation des Sols de CUCQ.

**17 juin 2005, délivrance du permis de construire pour l'extension de l'Hôtel des Dunes sur l'emplacement de l'ancien cinéma et sans recul d'alignement : 1<sup>ère</sup> erreur.**

**Ce permis a été délivré malgré un dépassement excessif du Coefficient d'Occupation des Sols de 147 % et une construction 2,47 fois trop importante : 2<sup>ème</sup> erreur.**

**8 mars 2006, notification du maire au propriétaire lui stipulant que la reconstruction à l'alignement étant interdite, il ne pouvait donc pas entreprendre les travaux.** Cette notification n'était pas accompagnée du retrait du permis qui s'imposait et ne stipulait pas que le propriétaire devait déposer une nouvelle demande de permis : **3<sup>ème</sup> erreur.**

  
**MAIRIE DE CUCQ**  
TREPÉD - STELLA-PLAGE  
62780  
Cucq, le 8 mars 2006  
Le Maire de Cucq  
à  
Monsieur Alain COLLET  
Rue de l'Eglise  
Herbligny  
08270 Justine Herbligny

DEPARTEMENT  
du Pas  
DE-CALAIS  
Tel : 03 21 94 36 66  
Fax : 03 21 84 46 87

**- L.R.A.R. -**  
Objet : Permis de construire n° 062.261.04.00021 délivré à la SCI ARCOIE le 17 juin 2005

Monsieur,  
La SCI ARCOIE, dont vous êtes le représentant légal, a obtenu un permis de construire le 17 juin 2005 pour la réhabilitation et l'extension de l'Hôtel sis 1327 Place Jean Sapin à Stella, dont la partie de l'ancien cinéma était implantée à l'alignement. Au vu de votre déclaration et de dossier joint, il s'agit d'un réaménagement de ce partie de bâtiment.

J'ai été amené à prendre un arrêté de péril le 22 février 2005 en vous demandant de sécuriser cette partie d'immeuble qui risquait de porter atteinte à la sécurité publique.

Vous avez à ce jour démolit purement et simplement ce bâtiment.

Dans ces conditions, la reconstruction à l'alignement étant interdite, au regard de l'article UA-6 (recul obligatoire des constructions à 7 mètres minimum de l'alignement), les travaux étant différents de ceux qui sont autorisés par le permis, vous ne pouvez plus mettre celui-ci en œuvre. En conséquence, vous ne pouvez pas entreprendre les travaux. Je vous informe que toute construction non conforme au permis de construire constitue une infraction pénale, sanctionnée par les dispositions de l'article L. 480-4 du Code de l'Urbanisme.

Croyez, Monsieur, à l'assurance de ma parfaite considération.

LE MAIRE,  
W. KAHN

Copie adressée à : - Madame la Sous-Préfète,  
- Equipement de Montreuil-sur-mer.

« Dans ces conditions, la reconstruction à l'alignement étant interdite, au regard de l'article UA-6 (recul obligatoire des constructions à 7 mètres minimum de l'alignement), les travaux étant différents de ceux qui sont autorisés par le permis, vous ne pouvez plus mettre celui-ci en œuvre. En conséquence, vous ne pouvez donc pas entreprendre les travaux. Je vous informe que toute construction non conforme au permis de construire constitue une infraction pénale, sanctionnée par les dispositions de l'article L 480-4 du Code de l'Urbanisme. »

*Recopie conforme à l'original*

Nous remercions les conseillers municipaux qui ont réagi face au rapport de force que le propriétaire du terrain semble imposer à la commune en entreprenant sa construction sans respecter les dispositions du Règlement de Plan d'Occupation des Sols notifiées par le maire ... et **applicables à tous !**

Nous sommes en attente d'une décision de l'autorité préfectorale et du maire de CUCQ pour l'arrêt immédiat de cette construction en infraction pénale et le retrait du permis de construire **délivré il y a plus de 3 ans et périmé ! A suivre.**

# Assainissement

## Une station d'épuration sans nouveaux raccordés à STELLA

La mise en service de la station d'épuration du SIVOM de la région d'Etaples est prévue en 2009.

Sa modernisation et son renforcement de capacité, nécessaires pour l'environnement et la qualité du cadre de vie dans nos communes littorales, étaient attendues par une majorité de la population.

Le Maire de CUCQ [qui est aussi Président du SIVOM] a simplement oublié **pour l'instant** de prévoir le raccordement des stelliens.

C'est bien mal soigner ses propres administrés et contribuables qui ont les mêmes droits que tous les autres habitants de la commune !

En réalité, les décideurs se perdent dans leurs errements et perdent le simple bon sens jusqu'à oublier qu'une telle station d'épuration de grande capacité n'a de sens que si le maximum d'usagers y sont raccordés.

Pour cela, il aurait fallu informer la population de façon exhaustive, déterminer les priorités de travaux et établir les échéanciers de pose des canalisations de tout à l'égout **dans la transparence et l'équité entre tous les administrés.**

Nous n'avons rien vu de tel et cette préoccupation que STELLA 2000 avait soulevée en participant à l'enquête publique en 2005 semble hélas rester sans suite.

Cette nouvelle station d'épuration est pourtant indispensable pour améliorer l'image de notre station balnéaire et touristique et pour lui rendre le label de qualité « Pavillon Bleu ».

Aussi idiot que cela puisse paraître, cela relève du même gâchis qui consisterait à mettre en service une nouvelle gare SNCF sans rails ou un aéroport sans pistes d'atterrissage.

**Les stelliens veulent que STELLA-PLAGE soit totalement « intégrée » à la commune et « modernisée » avec l'investissement indispensable d'un réseau collectif d'assainissement sur tout son territoire résidentiel.**

## Quelles sont vos obligations si vous n'avez pas le tout à l'Égout ?

La Loi sur l'eau oblige les propriétaires à mettre en conformité leur installation de traitement des eaux usées pour ceux qui ne sont pas raccordés au réseau collectif d'assainissement (tout à l'égout).

## Les propriétaires ont deux obligations :

- la mise en conformité des installations, **à leurs frais**, dans un délai de quatre ans après la visite de contrôle,
- la vidange de leur fosse septique toutes eaux par une entreprise agréée par la Préfecture.

## Le coût de l'opération :

Une installation complète revient assez cher. Il existe plusieurs procédés selon l'imperméabilité des terrains et les surfaces disponibles. **Coûts approximatifs :**

- système classique avec drains d'épandage : **5 000 €**,
- procédé avec filtre à sable : **7 000 €**,
- assainissement avec filtre compact : **10 000 €**

auxquels s'ajouteront les coûts de vidange et d'entretien.

De très nombreux foyers n'ont pas la possibilité de déboursier entre 5 000 € et 10 000 € pour refaire leur installation, et l'on ne voit pas comment les Maires pourraient les y obliger, sauf en cas de pollution grave.

## Vos obligations en cas de revente

**Dans 4 ans**, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, tout vendeur devra :

- soit informer l'acheteur de la non-conformité de son installation (si le contrôle a moins de quatre ans) et en tenir compte dans le prix de vente,
- soit faire effectuer les travaux avant la vente.

Le vendeur devra remettre au Notaire une attestation de contrôle délivrée par la mairie, afin que l'acquéreur soit informé.

Ceci s'ajoute aux autres obligations en cas de revente [amiante, plomb, bilans énergétiques, ...] qui conduisent à une certaine dévaluation des biens mis en vente et à une meilleure information des acquéreurs.

# Milieus naturels

## Parc naturel marin des Trois Estuaires

Le Parc Naturel Marin des Trois Estuaires [Somme, Authie et Canche] vient de faire l'objet d'une procédure d'étude et de création par l'arrêté du 19 février 2008.

C'est un espace maritime dont le milieu naturel, particulièrement la flore, la faune, les habitats aquatiques, le cas échéant le patrimoine naturel présentent un intérêt spécial dont il importe d'assurer la protection et de prévenir toute dégradation ou atteintes susceptibles d'en altérer la diversité, la composition, l'aspect et l'évolution.

Tous les acteurs concernés [Etat, collectivités territoriales, professionnels, usagers, associations sportives ou de défense de l'environnement] participent à la connaissance du patrimoine marin ainsi qu'à la protection du milieu. **Il s'agit d'une responsabilité exercée conjointement pour l'intérêt collectif.**

STELLA 2000 se porte volontaire dans cette structure.

# Accessibilité au territoire

## Désenclaver le territoire

A l'invitation de Daniel FASQUELLE, Député du Pas-de-Calais, les élus, les acteurs économiques, les citoyens et les représentants d'associations ont été informés sur les trois grands projets qui permettront, à terme, de mieux accéder au territoire d'Opale-Canche-Authie par la route et le rail (10 novembre 2008).

## *Electrification de la ligne Boulogne/Amiens et ligne TERGV jusque Lille*

La section Boulogne sur Mer/Rang-du-Fliers [Verton Berck] sera électrifiée à partir de 2009. A cette occasion les gares de Rang-du-Fliers et Etaples [Le Touquet] seront modernisées avec une meilleure accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

L'électrification de ce tronçon permettra une augmentation des fréquences, le développement du fret et la possibilité de prolonger les Trains Express Régionaux à Grande Vitesse (TERGV) Lille/Boulogne sur Mer jusqu'à Rang-du-Fliers. Coût : 69 500 000 €.

L'électrification entre Rang-du-Fliers et Amiens prend du retard, la région Picardie n'ayant pas encore engagé la même démarche que la région Nord Pas-de-Calais.

[Pendant quelques années encore, il faudra « subir » le changement de locomotive à Amiens.]

## *Création d'une Ligne à Grande Vitesse Paris/Amiens/Calais/Londres à l'horizon 2020*

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, 2 500 km supplémentaires de LGV sont inscrits à l'horizon 2020.

Suite à un amendement adopté par la Commission des Affaires Economiques en septembre 2008, puis par le Gouvernement en octobre 2008, la Ligne à Grande Vitesse [LGV] Paris/Amiens/Calais/Londres est maintenant inscrite dans la Loi. Elle pourrait prendre son départ à la Défense ou à Roissy et avoir un tracé plus proche du Littoral.

## *Doublement de la RD 939 Arras/Saint Pol/Hesdin/Montreuil/Le Touquet*

RD 939 est la nouvelle appellation de l'ancienne RN 39 depuis son transfert au Département. Pour le Député, « C'est un véritable calvaire ! ». Elle est actuellement trop chargée et particulièrement accidentogène.

L'aménagement de la RD 939 en 2x2 voies se fera en plusieurs phases. Dès 2009, engagement de travaux entre Hesdin et Lambus. En 2012, achèvement de la section Lambus/Montreuil. Les sections Montreuil/Le Touquet et Hesdin/Arras seront ensuite engagées. Leurs tracés ne sont pas encore arrêtés et il reste à acquérir des terrains.

## Stella des années 50 ... à aujourd'hui

**En 1971 à Stella, une course organisée par le Club Nautique Stellien comptant pour la Coupe de France de chars à voile**



M. LEROY, président fondateur du Club Nautique Stellien se prépare à agiter son drapeau à l'arrivée de cette course. « Organiser une course de char à voile est toujours un pari, car tout dépend de ce bon vieux Eole. Celui-ci était bien au rendez-vous pour la dernière course organisée sur la plage de Stella par le Club Nautique Stellien. Il soufflait même à ce point qu'il y eut de la « casse » et quatre machines en ont souffert. Pour les autres, on s'en doute, la course a pu se dérouler à belle allure, à la grande joie des compétiteurs, des organisateurs et des spectateurs. Car c'est toujours un magnifique spectacle que de voir rouler les chars à grande vitesse, au bruit du vent dans la voile. »



Un beau rassemblement de « machines ».

**Classement** : 1. Giret, de l'Eole-Club de Berck ; 2. Parent, du même club ; 3. Flament, du Blériot-Club du Touquet ; 4. Berry ; 5. Debeaumont ; 6. Aloteaux, tous trois de l'Eole-Club ; 7. Collinet, du Blériot-Club ; 8. Monflier, du Club Nautique Stellien ; 9. Fresnoy, du Blériot-Club ; 10. Rousseau, du CNS.

[Extraits : « La Voix du Nord » du 12 août 1971]

*Nous remercions M. Bertrand DORNEL, petit-fils de M. LEROY, qui nous a gentiment offert ce document*

## Animations

Au total, **25 sorties** ont été assurées en 2008 malgré les conditions météo qui ont été souvent défavorables.

Nous renouvellerons les animations réalisées en 2008 et proposerons un programme complémentaire les week-ends et pendant les vacances scolaires.

Nous envisageons **l'organisation d'un tournoi de pétanque** inter associations fin juin 2009 sur les terrains de STELLA que la municipalité vient de remettre en état suite à notre intervention. Nous la remercions.

Nous avons demandé que la municipalité organise un « **Forum des Associations** » qui pourrait avoir lieu au cours du second semestre si le projet est validé.

Nous devenons « **greeters 62** » en 2009

« **Les GREETERS du Pas-de-Calais** » est une initiative du Comité Départemental du Tourisme dont le concept est de proposer aux visiteurs [touristes, nouveaux venus dans la région,...] de rencontrer un habitant pour qu'il lui fasse découvrir en toute convivialité « son » coin, « sa » ville, dont il est fier et passionné.

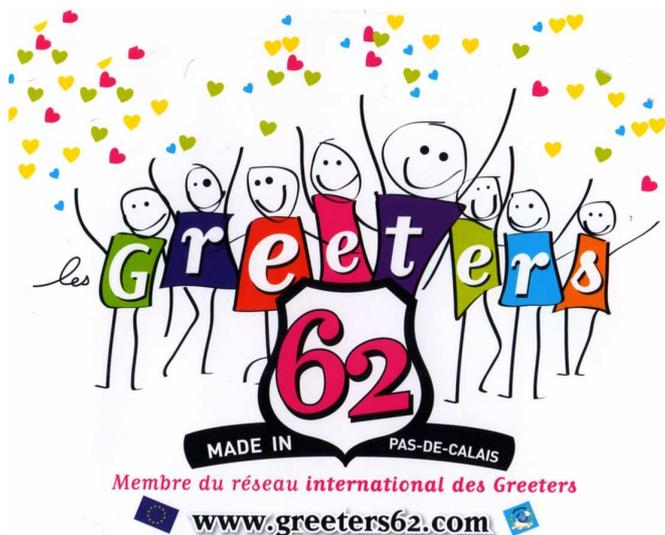
Les Offices de Tourisme du Pas-de-Calais sont associés à cette démarche.

### Nos premiers Greeters 62 :

André KOVACS et Monique DELANNOY

Découvrez le blog des Greeters sur :

[www.greeters62.blogspot.com](http://www.greeters62.blogspot.com)



## Les J.O. 2012 en vue

### **A deux pas de Londres, Des camps de base pour le rendez-vous des J.O. 2012**

Le département du Pas-de-Calais est à l'image de son histoire mouvementée : une terre de rencontres et d'échanges autour de l'hospitalité, la fête, la convivialité et une certaine part d'humanité. Tout est réuni pour que les J.O. de Londres y aient un fort retentissement autour des camps de base répartis sur tout le département.

Les équipements pour l'entraînement existent, les structures pour l'hébergement également. Ici, athlètes, supporters, journalistes trouveront les conditions idéales pour se préparer et vivre à 100 % ces J.O. !

### **Le Pas-de-Calais accueillera dans ses bases arrières J.O. :**

la voile à **Wimereux** / l'équitation à **Hardelot** / le canoë kayak à **Boulogne** / la boxe, la gymnastique rythmique, le basket ball et le volley ball à **Calais** / la lutte à **Marquise** / l'équitation, le tennis, l'athlétisme et le beach volley au **Touquet** / l'handisport et l'haltérophilie à **Berck** / l'athlétisme à **Bruay** / le badminton et la natation à **Béthune** / le tennis de table à **Beuvry** / l'oxygénation à **Olhain** / l'escrime à **Hénin** / le tir et le tir à l'arc à **Bully-les-Mines** / le football à **Avion** / l'athlétisme à **Lens** et **Liévin** / le judo à **Liévin** / le canoë kayak à **St-Laurent-Blangy** / le golf à **Lumbres** / la gymnastique à **Arques**.

## Le mot du Trésorier

Je me joins au Bureau de STELLA 2000 pour remercier tous nos adhérents. Vous êtes plus de 400 à nous faire confiance, dont un grand nombre nous sont restés fidèles depuis notre création en 1996.

Votre journal trimestriel « L'Avenir Stellien » vous est adressé régulièrement et nous espérons qu'il continue de répondre à vos attentes. Nous diffusons aujourd'hui notre 29<sup>ème</sup> numéro avec toujours autant de plaisir.

La Trésorerie de l'association est une fonction importante pour pouvoir fonctionner et répondre à nos besoins financiers car nous n'avons aucune subvention.

Voilà pourquoi, cette année, je vous appelle à cotiser nombreux et sans tarder. Sensibilisez vos amis et voisins à nous rejoindre. Nous avons besoin de vous et du plus grand nombre pour mieux vous défendre. D'avance merci.

Je ne conclurai pas sans vous avoir souhaité, de tout cœur, mes meilleurs vœux de santé, prospérité et bonheur.

*Max PANTIGNY*

### **Comité de Rédaction du Journal**

André KOVACS - 03 21 09 66 64

Monique DELANNOY - 03 21 94 64 86

Micheline DUBROMEL - Janine SCULIER

Max PANTIGNY - Bernard CHEVALIER

Patrick POULIN - Christian DEFOSSEZ

Michel FLORIN - Georges CAPPE

*L'Avenir Stellien*

*Association STELLA 2000*

357, avenue du Château d'eau 62780 CUCQ STELLA

Tél. & Fax : 03 21 09 66 64 Portable : 06 03 24 57 25

[asso-stella2000@orange.fr](mailto:asso-stella2000@orange.fr)

**Directeur de la publication :** André Kovacs

**I.P.N.S. / Dépôt légal :** Trimestriel

Tous droits de reproduction réservés. Toute reproduction, même partielle, ne peut se faire sans notre accord préalable.